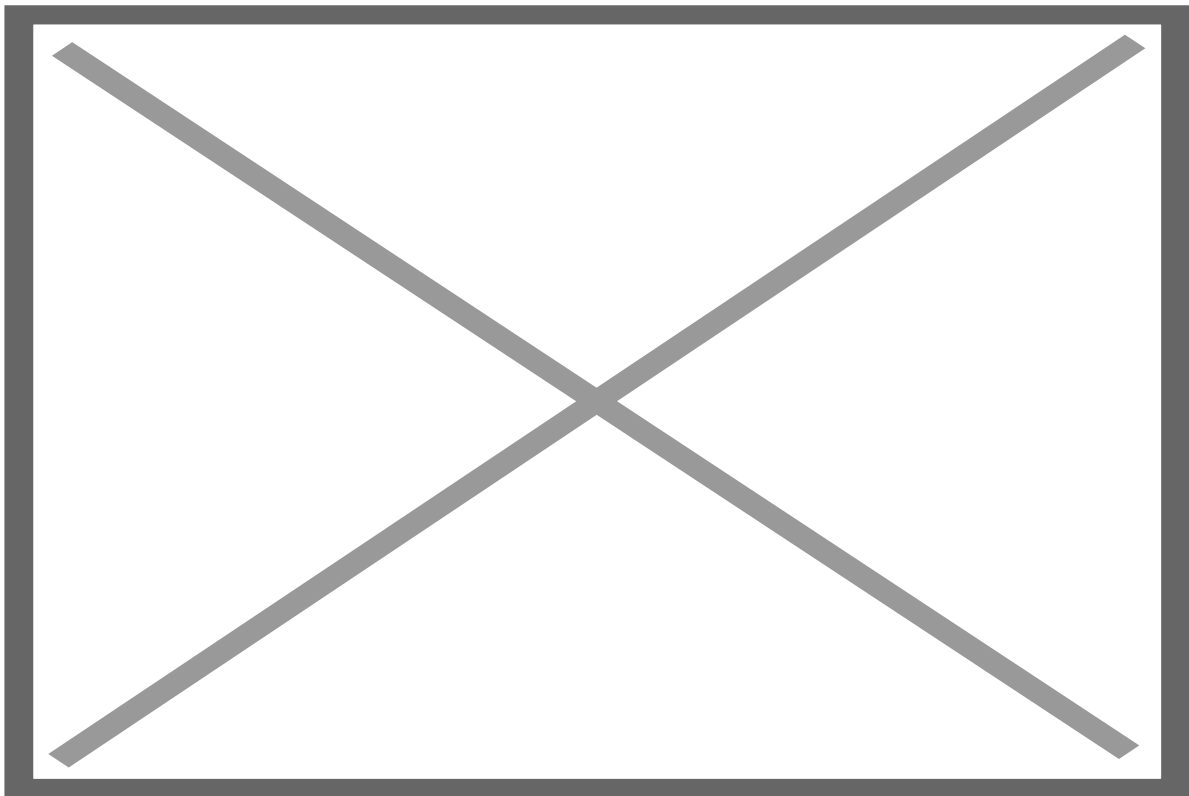


« Refuser de servir dans lâ€™armÃ©e est mon petit geste pour faire changer les choses »

Description

Par Oren Ziv, le 27 novembre 2020

Hallel Rabin a passÃ© 56 jours dans une prison militaire pour avoir refusÃ© de servir dans les FDI. Aujourdâ€™hui, elle parle de son sÃ©jour derriÃ¨re les barreaux, de ses conversations avec ses codÃ©tenues et de lâ€™occupation avec les jeunes IsraÃ©liens.



Lâ€™objectrice de conscience israÃ©lienne Hallel Rabin, Kibbutz Harduf, IsraÃ©l. (Oren Ziv)

Il y a deux semaines, Hallel Rabin sâ€™est prÃ©sentÃ©e devant le comitÃ© des objecteurs de conscience de lâ€™IDF, lâ€™organe militaire qui dÃ©cide si elle sera renvoyÃ©e ou non en prison pour avoir refusÃ© de servir dans lâ€™armÃ©e, et on lui a posÃ© la plus Ã©trange des questions :
« Accepteriez-vous de porter lâ€™uniforme de lâ€™armÃ©e sâ€™il Ã©tait rose ? »

« Je nâ€™ai pas de problÃ¨me avec la couleur », a-t-elle rÃ©pondu, « Jâ€™ai un problÃ¨me avec le port dâ€™un uniforme de lâ€™armÃ©e â€” quelle que soit lâ€™armÃ©e. » Objectrice de conscience, Rabin Ã©tait encore en prison militaire pour avoir refusÃ© de servir en raison de la politique dâ€™occupation de lâ€™armÃ©e. Le 20 novembre, le quatriÃ¨me sÃ©jour de Hallel Rabin dans la

prison militaire s est achev e ; le lendemain, l arm e lui a officiellement accord e la lib ration qu elle souhaitait. Elle a pass e 56 jours derri re les barreaux.

Rabin, 19 ans, du kibboutz Harduf, dans le nord d Isra l, a  t e emprisonn e pour la premi re fois en ao t apr s avoir comparu devant la commission pour demander une d rogation. Elle a  t e jug e et condamn e   deux p riodes d incarc ration diff rentes, notamment pendant le Rosh Hashanah, le Nouvel An juif.   sa lib ration la semaine derni re, Rabin pensait qu elle allait rentrer chez elle pour un bref s jour avant une nouvelle condamnation. Mais lorsqu elle a allum e son t l phone, elle a re u un message de son avocat, Adv. Asaf Weitzen, qui l a inform e que le comit  avait accept  sa demande et qu elle allait  tre lib r e.

Comme elle l a dit   Orly Noy en octobre, Rabin a  t e  lev e par une m re qui enseignait l instruction civique, et elle a commenc e   se poser des questions sur la r alit  en Isra l d s son plus jeune  ge.   l  ge de 15 ans, elle savait qu elle ne pourrait pas s engager dans l arm e, car cela va   l encontre de mes id aux les plus fondamentaux, et que je ne peux pas soutenir des politiques aussi violentes  .

Moins d une semaine apr s sa lib ration, Rabin doit encore s habituer   la vie en dehors de la prison. Elle se r veille tous les jours   six heures, comme cela est exig    l int rieur, et r pond aux centaines de messages qu elle re oit r guli rement du monde entier. Je l ai rencontr e cette semaine   Harduf pour une conversation sur son refus de servir dans l arm e, son temps pass  derri re les barreaux et la possibilit  de parler de ce refus avec de jeunes Isra liens.

Comment vous  tes-vous retrouv e en prison ? A quoi ressemblait votre refus ?

 « Le jour de mon enr lement, je suis arriv e   la base de conscription en sachant que j allais aller en prison. C  tait mon but, mais je ne comprenais pas vraiment comment m y prendre. J ai commenc  le processus de conscription mais je ne savais pas vers qui me tourner [pour refuser]. Je me suis assis sur une chaise et j ai proclam    haute voix :  « J ai besoin que vous ameniez quelqu un qui saura me dire quoi faire. Je suis une objectrice de conscience et je dois aller en prison et je ne deviendrai pas un soldat.

 « Finalement, une femme gentille m a emmen e dans un bureau o  j ai sign  un papier disant que je refusais de servir. J ai trouv  amusant que mon but soit d aller en prison, et qu une fois l -bas, je serais au bon endroit  .

Rabin a d abord  t e condamn e   sept jours et a  t e envoy e dans le quartier des femmes de la prison Six, une prison militaire du nord d Isra l.  « Ce fut la journ e la plus longue et la plus  puisante de ma vie  », raconte-t-elle.  « Il m a fallu trois jours pour comprendre ce qui se passait, comment r pondre [aux autorit s de la prison], comment me d placer. J ai vite appris  .

Comment s est pass e votre s jour en prison ?

 « C  tait une exp rience folle. J  tais dans une cellule avec un officier de la police des fronti res, une femme qui a servi   un checkpoint, deux femmes qui ont refus  de servir comme

opérateurs de surveillance, une femme qui avait attaqué son commandant, et un officier de la police militaire qui a déserté. Nous étions six au total.

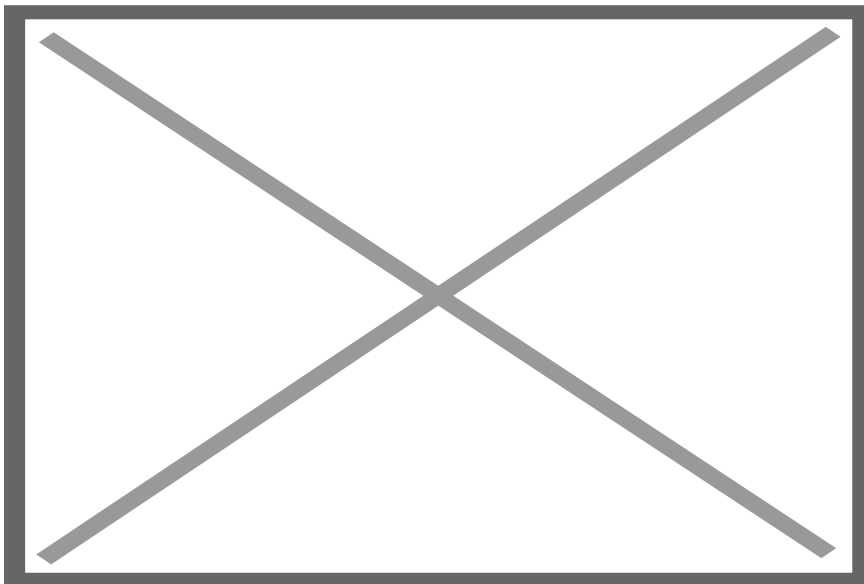
La première question qu'ils m'ont posée était : « Pourquoi êtes-vous ici ? » Je leur ai répondu, avec hésitation : « Je suis objectrice de conscience ». Ils ont immédiatement commencé à poser toutes les questions connues : « Êtes-vous gauchiste ? Êtes-vous palestinienne ? Au cours de ma première condamnation, j'ai appris à vivre comme une objectrice de conscience. Chaque fois qu'il y avait un nouveau groupe de filles ou que je retournais [en prison], le sujet suscitait la controverse et beaucoup de discussions ».

Les soldats et les commandants en prison vous ont-ils parlé de votre décision de refuser ?

« Il n'y a pas un seul soldat qui n'ait pas entendu mon histoire. Même les commandants étaient intéressés. Un officier m'a dit qu'il appréciait ma décision et m'a même félicitée. C'est l'une des conversations importantes que j'ai eues à quelque un de l'intérieur du système a compris pourquoi j'ai fait ce que j'ai fait et l'a apprécié ».

« Je ne me suis battu avec personne en prison. C'était un entraînement pour mon ego, pour ma capacité à avoir une conversation, pour ma capacité à être socialement flexible. D'être dans une position dans laquelle les gens ne sont pas d'accord avec moi et dans laquelle je me sens mal à l'aise à presque menacé mais être d'accord avec cela ».

Rabin a été libérée au bout de cinq jours et renvoyée chez elle, où elle a passé les deux semaines et demie suivantes. « Il faut plus de temps pour s'habituer à la maison. En prison, il y a de l'ordre dans tout, puis tout d'un coup, on est libérée. C'est déroutant », dit-elle. « Le plus dur quand on rentre chez soi, c'est de retourner en prison. »



Une vue de la prison militaire israélienne 6. (Oren Ziv)

Lorsqu'elle est retournée à la base de conscription de Tel Hashomer, elle a été condamnée à deux semaines de prison supplémentaires à une semaine pour refus de servir et une autre pour absentéisme. Comme les autres objecteurs de conscience, elle a reçu après chaque jour en

prison une nouvelle convocation à la base et a été condamnée à plusieurs reprises.

Comment avez-vous passé le temps ?

J'ai lu huit livres, dont « Le féminisme est pour tout le monde » [de bell hooks] et « La non-violence expliquée à mes enfants » [de Jacques Semelin]. Mes amies Hillel et Tamar, également objectrices de conscience, m'ont dit en plaisantant « moi-même que mes devoirs consistaient à trouver des similitudes entre le féminisme et l'objection de conscience ».

Avant son troisième séjour en prison, Rabin a décidé de rendre public son refus avec l'aide de Mesarvot, un mouvement de base qui rassemble des individus et des groupes qui refusent de s'engager dans les FDI pour protester contre l'occupation. « Au début, j'espérais qu'il n'y aurait pas de bonne raison pour que je me tourne vers les médias. J'avais espéré être renvoyé par le comité des objecteurs de conscience. Je pensais que tout cela prendrait fin après ma première condamnation », explique-t-elle.

Avant même la date de son enrôlement, Rabin a tenté de s'adresser au comité des objecteurs de conscience, qui a rapidement rejeté sa demande d'exemption. Pendant sa première période d'incarcération, elle a fait appel et a attendu que l'armée lui communique les raisons de son incarcération. Les arguments ayant tardé à venir, elle a décidé de s'adresser aux médias. Après sa troisième incarcération, Mesarvot a organisé une manifestation de soutien à Rabin devant la base de conscription. Elle a été condamnée à 25 jours de prison. Entre la troisième et la quatrième période d'incarcération, Rabin devait avoir sa deuxième audience devant le comité des objecteurs de conscience de l'IDF.

Quelle était la différence entre la première et la deuxième commission ?

« La deuxième fois était plus longue, ils sont allés dans les détails. La première commission m'a posé des questions pour essayer de prouver que mon refus était politique et basé sur l'objection de conscience plutôt que sur le pacifisme [l'IDF a historiquement fait une distinction entre les conscrits qui peuvent prouver qu'ils sont des « pacifistes non politiques » et ceux qui refusent de servir pour des raisons que l'armée considère comme « politiques », comme une opposition spécifique à l'occupation israélienne. Malgré les difficultés que cela pose, les conscrits qui peuvent prouver qu'ils sont dans le premier cas ont plus de chances de recevoir des exemptions].

« Lors de la deuxième audition de la commission, ils m'ont demandé pourquoi je ne portais pas mon uniforme de l'armée. J'ai expliqué que je venais de chez moi et qu'en tout cas j'avais refusé de m'engager comme objectrice de conscience, ce qui explique pourquoi je n'ai jamais reçu d'uniforme au départ. Même s'ils exigeaient que je le porte, je ne mettrais jamais d'uniforme. Ils essaient de comprendre si votre refus est politique ou motivé par le pacifisme, comment vous réagissez aux situations de violence et à quoi ressemble votre mode de vie ».

Qu'est-ce que vous avez dit ?

« J'étais mieux préparé [la deuxième fois]. Cinquante jours de prison, des conversations quotidiennes sur le sujet et des interviews avec les médias m'ont aidé à expliquer.

« J'ai dit que je n'aurais pas participé de quelque manière que ce soit à un système dont l'essence même est basée sur la lutte et l'oppression violente. Je crois que cela doit changer, et c'est ma façon de le faire. C'est mon petit geste. J'ai ajouté que j'ai été végétarienne toute ma vie, que j'ai évité des vêtements de seconde main et que je suis contre l'exploitation, le capitalisme et le sexisme ».

Avez-vous eu le sentiment que le comité a compris qu'un objecteur pacifiste qui s'oppose à la violence sera aussi contre l'occupation ?

« Cela les bouleverse. C'est dur pour eux. Ce sont quatre membres de l'armée et un professeur d'éducation civique. Ils ont tous 50 ans ou plus et ont consacré leur vie à atteindre des postes élevés [dans les FDI], et je suis une jeune fille de 19 ans qui leur dit que ce n'est pas bien. Je suis sûre que c'est personnellement difficile pour eux. Je ne m'engagerais pas dans l'armée suisse, mais je vis ici et je suis censée servir dans l'armée qui commet ces actes. Je m'oppose à l'occupation parce qu'elle est violente, oppressive et raciste ».

Lors de la deuxième audition de la commission, les membres ont montré à Rabin une photo d'elle participant à la manifestation de Mesarvot devant la base de conscription, qui a eu lieu juste avant qu'elle ne soit emprisonnée pour la troisième fois. La photo la montre tenant une pancarte sur laquelle on peut lire « Mesarvot » [en hébreu, la forme féminine de « refus »] et « Refuser l'occupation, c'est la démocratie ».

« Ils m'ont demandé ce que signifiait le panneau », dit Rabin. « J'ai répondu qu'il est légitime de s'opposer à des questions qui sont devenues des sujets tabous que s'opposer est démocratique. »

Les militants de Mesarvot ont dit qu'environ 972 au cours des six derniers mois, le comité des objecteurs de conscience a rendu beaucoup plus difficile l'obtention d'une exemption pour raisons de conscience ainsi que la transmission d'explications lorsque les demandes de libération sont refusées. L'organisation espère que la libération de Rabin entraînera un changement dans cette politique.

Pensez-vous qu'il soit possible de parler aux adolescents de l'occupation ?

« Ce n'est pas une question d'âge. Je n'ai pas besoin d'attendre que la moitié de ma vie soit derrière moi pour me battre pour mes principes ! ce n'est pas une mauvaise chose que je dise tout haut qu'aller au comité des objecteurs de conscience est une option légitime et qu'il est possible de penser par soi-même. Même la prison n'est pas une mauvaise chose. C'est éprouvant mais je n'en suis pas sorti avec un sentiment d'anxiété ou de vouloir mourir ».

Quel genre de réponses avez-vous reçues après votre libération ?

« Beaucoup de gens ont tendu la main depuis Israël et dans le monde entier. Certaines personnes m'ont maudit. D'autres ont critiqué que [mon refus] était une source d'inspiration et qu'il y a des adolescents qui défendent ce qu'ils croient. Des Palestiniens m'ont également critiqué après que [mon histoire] ait été publiée en Turquie. Un habitant de Tulkarem a critiqué qu'il appréciait mon geste et qu'il espérait qu'un jour nous boirions un café ensemble et

parlerions de la vie Â».

Une version de cet article a dâ??abord Ã©tÃ© publiÃ©e en hÃ©breu sur Local Call.

Oren Ziv est un photojournaliste, membre fondateur du collectif de photographie Activestills et rÃ©dacteur pour Local Call. Depuis 2003, il documente une sÃ©rie de questions sociales et politiques en IsraÃ«l et dans les territoires palestiniens occupÃ©s, en mettant lâ??accent sur les communautÃ©s dâ??activistes et leurs luttes. Ses reportages se sont concentrÃ©s sur les protestations populaires contre le mur et les colonies, les logements abordables et autres questions socio-Ã©conomiques, les luttes contre le racisme et la discrimination, et la lutte pour la libÃ©ration des animaux.

Source: [+972 magazine](#)

Traduction GD pour lâ??Agence mÃ©dia Palestine

Tags

1. armÃ©e
2. Hallel rabin
3. Israel
4. objecteur de conscience
5. objectrice de conscience
6. Oren Ziv
7. palestine
8. rÃ©bellion
9. refus
10. rÃ©volution

date crÃ©Ã©e
2020/11/30